Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20260430-302026-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
OISE

EXTRAIT N°30/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Désignation des représentants de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO)

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie,

Pouvoirs : BATAILLE Richard à MONVOISIN Patrice, NAEGLE Laetitia à VOISIN FONTANET Guy

Absents excusés : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick, ARHUR Ludovic

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;
- la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale;
- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant :

- que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026;
- qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;
- que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 – Désignation du représentant titulaire

Est désigné en qualité de **représentant titulaire** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE** :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20260430-302026-DE

- **Monsieur PINCHON Francis, adjoint au Maire**

Article 2 – Désignation du représentant suppléant
Est désigné en qualité de **représentant suppléant** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE** :

- **Monsieur DENIS André, Conseiller municipal**

Article 3 – Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur
Le représentant désigné à l'article 1 est **expressément habilité** à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'**administrateur** de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

Article 4 – Durée du mandat
Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Article 5 – Exécution
Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale

Vote à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 04/05/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

MAIRIE DE BALAGNY SUR THERAIN (OISE)